



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 86360

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les candidats ayant passé le concours de recrutement de professeurs des écoles au printemps dernier et qui figurent sur la liste complémentaire de l'académie de Montpellier. En effet, les vingt-sept candidats inscrits sur la liste complémentaire du concours de recrutement de professeurs des écoles dénoncent la politique incohérente du rectorat en matière de remplacement des enseignants du primaire dans l'académie de Montpellier. Jusqu'à présent, ces candidats étaient recrutés par le recteur, au fur à mesure des besoins, pour être affectés en cours d'année scolaire sur des postes devenus vacants du fait du départ des enseignants titulaires (congé parental, congé sans traitement, retraite, décès...). Aujourd'hui, alors que les inspections académiques recensent plus de cinquante-sept postes vacants sur l'ensemble de l'académie, le rectorat refuse de faire appel aux inscrits de la liste complémentaire en dépit des perturbations apportées dans le quotidien des enfants et de leurs familles et des graves dysfonctionnements touchant les établissements scolaires. Afin d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics et d'obtenir une révision de cette politique contraire au principe fondamental de continuité du service public, cinq personnes de la liste complémentaire ont entamé, depuis le lundi 6 février 2006, une grève de la faim dans les locaux du SNUIPP à Montpellier (Hérault). Il précise qu'elles sont soutenues dans leur action par l'ensemble des inscrits figurant sur la liste complémentaire, les parents d'élèves FCPE et le syndicat SNUIPP/FSU. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions, hautement souhaitables, qu'il entend prendre pour mettre fin à cette situation dramatique, inquiétante et intolérable.

Texte de la réponse

L'augmentation, ces dernières années, du nombre de postes offerts aux concours de recrutement de professeurs des écoles (10 325 en 2000, 11 250 en 2001, 12 250 en 2002 et 2003, 13 250 en 2004 et 12 750 en 2005) a eu pour conséquence de maîtriser le niveau des recrutements sur les listes complémentaires, ce qui est le but recherché. Il est en effet indispensable de réduire le nombre de personnes affectées devant les élèves sans formation. C'est ainsi qu'après avoir culminé à plus de 6 300 en 2001-2002, ces recrutements ont diminué d'année en année pour atteindre le chiffre de 1 830 pour l'année scolaire 2005-2006. Il convient de rappeler par ailleurs que le fait d'être inscrit sur une liste complémentaire ne donne aucun droit à un recrutement. Dans l'académie de Montpellier, 20 personnes inscrites sur les listes complémentaires ont été recrutées et affectées sur le terrain depuis le début de la présente année scolaire. Dans le même temps, l'optimisation de l'utilisation des moyens de remplacement disponibles doit permettre une meilleure couverture des absences des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86360

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1742

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8409